

Communiqué de presse

Nantes, le 24 octobre 2017

Aéroport Notre Dame des Landes

Les médiateurs admettent déjà leur échec !

Les 3 médiateurs nommés par le Gouvernement sur le dossier de l'Aéroport du Grand Ouest ont rendu compte hier soir de leurs travaux aux collectivités réunies au sein du Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest.

Après avoir dénoncé la partialité de cette médiation étant donné le profil de 2 médiateurs opposés au transfert et les soupçons de conflit d'intérêt ayant donné lieu à la saisine de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique suite à la nomination de 2 experts membres de la fondation créée par Nicolas Hulot, l'ensemble des élus des collectivités présentes est ressorti médusé de cette restitution.

En effet, les médiateurs n'ont présenté que des expertises sur le réaménagement de Nantes-Atlantique alors que les tribunaux ont rappelé à maintes reprises que cette option ne relevait pas d'une « *alternative avérée au transfert* » et a été rejetée 178 fois par la justice et par le vote des citoyens concernés : Rien sur l'amélioration du projet tel que signé par l'Etat il y a près de 7 ans. Rien sur les conséquences dramatiques d'un renoncement en terme d'étalement urbain et donc de consommation foncière et agricole. Rien sur la manière « *d'apaiser l'ensemble des acteurs et de rétablir l'ordre public* » pourtant clairement explicitée dans la lettre de mission. Pire, les médiateurs ont avoué leur embarras en affirmant « **nous ne sommes pas là pour mettre les gens d'accord, nous ne parviendrons pas à un consensus** » alors que c'est pourtant semble-t-il l'objectif même de la médiation.

Les élus du Grand Ouest s'insurgent de la dérive de cette médiation voulue par le Président de la République qui avait pour but « *d'apaiser la situation avant le début des travaux* » et soutenue en cela à l'origine par les collectivités : « *Si après tout ce qui s'est passé sur ce sujet et une consultation, on dit de manière arbitraire, je l'enterre parce qu'il y a encore des protestations, le message qu'on envoie c'est en gros il n'y a plus aucun projet qui est possible en France* » affirmait avec force en janvier dernier Emmanuel Macron devant l'association humanité et biodiversité; propos confirmés le 28 février au forum des Travaux Publics : « *Moi je vous dis, je l'ai toujours dit, je suis favorable au projet, parce qu'il y en a besoin et parce que ce projet a été voté* ».

Pour Philippe Grosvalet, Président du SMA : « *Cette médiation n'est plus qu'une énième expertise totalement illégitime et inefficace car elle contourne dangereusement les décisions des tribunaux et le vote des citoyens à l'encontre même des principes fondamentaux de la République pourtant clairs dans la lettre de mission. Nous écrirons dès demain au Président de la République qui est le garant des institutions et de notre démocratie afin de l'alerter sur cette manipulation grossière. L'avenir d'un territoire de 8 millions de personnes ne peut être dépendant des états d'âme d'un ministre qui semble vouloir s'affranchir pour des postures idéologiques des décisions de justice et du vote des citoyens...malgré ses déclarations demandant à le respecter dès le lendemain* ».

Contact presse :

presse@sma-grandouest.eu - www.sma-grandouest.eu - Twitter : [@sma_grandouest](https://twitter.com/sma_grandouest)



A propos du SMA

Le syndicat mixte aéroportuaire du Grand Ouest (SMA) regroupe les 20 collectivités locales bretonnes et ligériennes investies dans le projet d'Aéroport du grand Ouest dont six participent au financement de la plateforme et de sa desserte routière. Le SMA représente les intérêts des populations riveraines et des territoires concernés. Il participe aux instances de pilotage et de suivi du projet. Il finance les études sur les dessertes en transports collectifs de la future plateforme aéroportuaire et les études d'aménagement et de développement des territoires à proximité de l'infrastructure.

Liste des membres du SMA (en gras les financeurs de la plateforme et de la desserte routière) :

Régions : **Pays de la Loire, Bretagne** / Départements : **Loire-Atlantique**, Ille et Vilaine, Morbihan, Mayenne, Maine et Loire

Agglomérations : **Nantes Métropole, CARENE, Cap Atlantique**, Rennes Métropole, Angers Loire Métropole

Communautés de Communes : Estuaire et Sillon, Erdre et Gesvres, Pays d'Ancenis, Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas des Bois, Région de Blain, Région de Nozay, Pays de Redon, Chateaubriant - Derval.